



COMPTE RENDU EPREUVE ROTOR DE BRONZE (hélicoptère de vol radiocommandé)

(à transmettre par le responsable de la session au président de la LAM d'appartenance du candidat)

CANDIDAT NOM : Prénom :

Date de naissance : N° de licence FFAM | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Adresse :

..... e.mail : @

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) :

N° affiliation du club : | _ | _ | _ | _ | LAM :

Nom et prénom du moniteur ayant formé le candidat (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :
.....

EPREUVE (cf. page suivante)

Vol extérieur

Vol d'intérieur

Epreuve effectuée le : à

Examineurs	Nom	Prénom	Qualité	Signature
1 ^{er} officiel				
2 ^{ème} officiel				

Qualité (préciser président de club, de LAM, délégué départemental., titulaire DFFA, juge, examinateur QPDD)

Cocher la case ad hoc :

Épreuve réussie

Épreuve manquée

Date et signature du candidat

<p>CADRE RESERVE A LA LAM (bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)</p> <p>Date de réception du compte rendu :</p> <p>Validation : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>Signature du président de la LAM:</p>

<p>CADRE RESERVE FFAM</p> <p>Date de réception :</p> <p>Date envoi du diplôme (au président du club) :</p>

INFORMATIONS

Dispositions relatives au rotor de bronze

L'épreuve pour un rotor de bronze peut être passée au cours des deux premières années de la licence et implique de disposer d'une licence cadet ou junior en cours de validité. Elle peut être passée au-delà des deux premières années de licence sous réserve d'avoir moins de 14 ans (au premier janvier de l'année considérée).

Le rotor de bronze peut être tenté plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

L'obtention du rotor de bronze donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne. La première aile (ou rotor) de bronze obtenue par le candidat donne lieu à attribution d'un chèque de 30 € remis au club.

Le rotor de bronze peut être passé en intérieur ou en extérieur.

Le rotor de bronze peut être passé avec tous les types d'aéromodèles à voilures tournantes motorisées (mono rotor, bi rotor ou multi rotor).

Les épreuves peuvent être réalisées avec un aéromodèle n'appartenant pas au candidat.

Epreuve à effectuer pour le rotor de bronze (vol extérieur ou d'intérieur)

- Mise en route de l'aéromodèle.
- Décollage et évolutions lentes dans la zone indiquée par les officiels .
- Atterrissage (aéromodèle intact) dans une zone de 10 m x 10 m définie par les officiels.

Le démarrage du moteur et le décollage doivent être effectués en moins de trois minutes.

Le temps de vol devra être supérieur à trois minutes (du décollage au toucher des roues).

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant.

Nota : La fiche descriptive Aile de bronze avion et rotor de bronze v01-01-2016 est utilisable pour le présent programme.

Contrôle de l'épreuve

Le contrôle de l'épreuve doit être effectué par deux officiels désignés par la LAM concernée, ceux-ci devant disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.

À l'issue de l'épreuve (réussie ou non), le compte rendu sera signé par les deux officiels désignés et le candidat, il sera transmis, au plus vite, par le responsable de la session au président de la LAM d'appartenance du candidat. Si l'épreuve est manquée, le compte rendu sera conservé par la LAM, pour servir en cas de contestation. Si l'épreuve est réussie, le président de la LAM validera le compte rendu et l'enverra à la FFAM pour prise en compte.